

Des zones 30 mises à l'enquête

Fribourg veut aménager dix axes routiers existants sur lesquels la vitesse de circulation sera réduite



Les zones 30 km/h concernent par exemple une partie de la route des Arsenaux.



LISE-MARIE PILLER

Circulation Une grande étape a été franchie pour les zones 30 km/h en ville de Fribourg. L'aménagement de dix axes a été mis à l'enquête hier dans la *Feuille officielle* du canton. La réalisation est prévue en 2023. Ces changements pourront ainsi être intégrés dans les planifications d'horaire de l'agglomération de Fribourg et des Transports publics fribourgeois, selon un communiqué de la ville de Fribourg. La vitesse des transports publics, de 17 km/h en moyenne, ne devrait pas être touchée, d'autant plus que des mesures telles que des voies réservées au bus sont déployées, indiquent Pierre-Olivier Nobs, conseiller communal chargé de la mobilité, et Julien Thirion, chef de projet.

L'objectif est de créer des zones 30 sur 17 axes. Mais seules les dix zones mises à l'enquête nécessitent des aménagements (rétrécissement de rue, surélévation de carrefour, etc.). Le but? Lutter contre les nuisances, là où les valeurs limites de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit sont dépassées. «En général, cela équivaut à diminuer le bruit de trois décibels. C'est comme si le trafic baissait de 50%», indique Pierre-Olivier Nobs.

Stationnement supprimé

Les aménagements mis à l'enquête concernent les rues du Botzet, Antoine-de-Saint-Exupéry, Petermann-Aymon-de-Faucigny, l'impasse de la Butte, les routes Wilhelm-Kaiser et du Comptoir, les

rues de l'Industrie et Jacques-Gachoud, la Route-Neuve et une partie de la route des Arsenaux.

Comme ces mesures s'appliqueront aux abords de complexes scolaires dans le quartier de Pérolles, des places de parc seront supprimées. Ces dernières sont principalement utilisées par les «parents-taxis» ou par des automobilistes pouvant «prétérer la sécurité des élèves», selon le communiqué.

Des places pour vélos seront créées et l'espace gagné sur la chaussée pourra être transformé en prairie fleurie ou en nouvel itinéraire piétonnier.

Et s'il n'est plus possible de contester ces limitations de vitesse, les citoyens peuvent s'opposer aux aménagements. «Je m'attends à très peu d'oppositions. De manière générale, l'abaissement des vitesses et la sécurisation du chemin de l'école sont plébiscités par les citoyens», assure Pierre-Olivier Nobs. Julien Thirion ajoute que des associations de quartier et les complexes scolaires concernés ont été impliqués dans les discussions.

D'autres mesures prévues

Pierre-Olivier Nobs a-t-il pensé à ceux qui ont besoin de leur véhicule pour se rendre en ville? Ceux-ci risquent de ne pas être très satisfaits. Le président de la section fribourgeoise du Touring Club Suisse, Eric Collomb, estimait d'ailleurs dans nos colonnes, en 2020, que la ville de Fribourg cherchait à exclure les automobilistes. «Nous pouvons comprendre ces craintes mais elles n'ont pas lieu d'être. En journée, les véhicules roulent déjà à moins de 30 km et ces zones n'empêcheront pas les gens d'accéder à leur enseigne favorite. C'est surtout la nuit que la situation va changer, mais à ce moment-là, les commerces sont fermés.

Les gens qui habitent en périphérie et qui ont la chance d'avoir une villa et un jardin doivent comprendre que les habitants de la ville de Fribourg ont également besoin d'une bonne qualité de vie. Il est important de se comprendre mutuellement et d'éviter d'ouvrir un combat ville-campagne. Et en roulant à 30 km/h, il est démontré que la fluidité du trafic est améliorée.» Julien Thirion rappelle qu'il s'agit aussi de respecter l'ordonnance fédérale.

A noter que les zones 30 km/h ne sont pas les seules mesures prévues pour atteindre l'objectif fixé par les autorités communales, soit faire passer 75% du territoire de Fribourg en «zone apaisée». Un terme englobant aussi les zones limitées à 30 km/h (ce qui ne nécessite aucun aménagement hormis le changement de l'enseigne de

limitation de vitesse) prévues sur 26 axes souvent majeurs, les zones piétonnes et de rencontre. A terme, deux cents panneaux de limitation de vitesse seront posés, tandis que les diverses mesures coûteront environ 1 million de francs. Un montant sur lequel le Conseil général se prononcera lors de la séance du budget en décembre.

Rappelons que l'idée des zones 30 km/h a été lancée en 2018. «Nous avons posé du bitume phonoabsorbant sur 12 km, pour six millions de francs. Malheureusement il y avait encore un dépassement des valeurs limites du bruit», se souvient Pierre-Olivier Nobs. Le Tribunal cantonal avait par la suite déclaré irrecevable l'unique recours déposé contre la décision de l'Etat de Fribourg concernant ces mesures d'abaissement de vitesse.